

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 395-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 272 SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES NON-ÉLUS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le projet de règlement concerne la rémunération des membres non-élus du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Lac-Sergent.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 20 décembre par la résolution 21-12-420, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 22 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de décembre 2021.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire